

7^{ème} séance : lundi 28 septembre 2020 à 19h30

Séance ordinaire.

L'an deux mil vingt, le 28 septembre, le conseil municipal de la Commune de Dabo s'est réuni en Mairie, après convocation légale en date du 23 septembre deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Eric WEBER, Maire.

Présents (23) :

Monsieur le maire, Eric WEBER.

Mesdames et Messieurs les adjoints : LEHRER Marie-Reine, DILLENSCHNEIDER Anne, BENTZ Muriel, ANTONI David, WILMOUTH Jean-Michel.

Mesdames et Messieurs les conseillers : CHRISTOPH Viviane, HUGUES Emilie, LE MEUR Elisabeth, BLAISE Murielle, SPENGLER Christophe, WOLFF Thierry, SCHWALLER Lydie KNOLL Sylvie, CHEVRIER Franck, DIEMER Hélène, WEBER Didier ZIMMERMANN Jérémy, SCHWALLER Michel, WEINSANDO-RUFFENACH Dominique, KLEIN Angélique, ZOTT Patrick.

Absents excusés (1) :

M. GASSER Nicolas (procuration à LEHRER Marie-Reine).

Absents (0) :

Mme DILLENSCHNEIDER Anne a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préambule

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu de séance du 27.08.2020.**
2. **Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
3. **Délibération d'Adhésion à la convention de participation pour des risques de Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.**
4. **Création de postes saisonniers pour les activités périscolaires : Accueil Centre de Loisirs.**
5. **Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque de proximité de Dabo.**
6. **Désignation du représentant communal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.**
7. **Délibération portant sur l'acquisition d'une Borne commémorative de la 2^{ème} DB.**
8. **Divers et Communications.**
 - 8.1 **Information sur les contrats EDF : obligation de passage des contrats de la commune en tarifs déréglés.**
 - 8.2 **Proposition de prix pour le terrain de M FOGEL Charles à Neustadtmuhle (pour la création d'une aire de co-voiturage communale)**
 - 8.3 **Columbarium de Hellert**
 - 8.4 **Demande de participation financière : SPA**
 - 8.5 **Demande de participation financière : FDAJ**
 - 8.6 **Demande de participation financière : Tablette pour un enfant Handicapé (problème de vision)**
 - 8.7 **Réflexion sur le repas de Anciens 2020**
 - 8.8 **Réflexion sur l'Agenda communal 2021**

1. Approbation du compte rendu de séance du 27.08.2020.

Le compte rendu du 27.08.2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sans objet.

3. Délibération d'Adhésion à la convention de participation pour des risques de Prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle.

Préambule

Par délibération en date du 15 mai 2019, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a, conformément à l'article 25 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure « une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance » pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Par délibération en date du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a fixé le montant de la contribution financière annuelle des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de cette mission facultative de mise en place d'une convention de participation prévoyance, à 0,14% de la masse salariale assurée.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence 4 propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de la réunion du 5 juin 2020.

Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Développement :

Dans ce contexte, il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	0,85%	95%	Obligatoire
	Incapacité permanente	0,60%	95%	
Total		1,45%		
Options <i>(au choix de l'agent)</i>	Minoration de retraite	0,50%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,35%	100%	

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur :
 - traitement brut indiciaire + NBI + Régime indemnitaire (à l'exclusion du CIA)
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Fait adhérer la Commune de Dabo à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Moselle dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.**
2. **Propose que la cotisation de l'agent soit calculée sur le traitement de base + NBI + Régime indemnitaire (à l'exclusion du CIA).**
3. **Propose que la participation financière mensuelle par agent soit de 30 € brut sachant que le comité technique a été sollicité pour avis le 25 septembre 2020.**
4. **Autorise le Maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-07-D001

4. Création de postes saisonniers pour les activités périscolaires : Accueil Centre de Loisirs

Le Maire informe les conseillers que, pour le fonctionnement de l'accueil en Centre de Loisirs durant les petites vacances d'octobre, il est nécessaire de créer 4 emplois saisonniers pour la semaine du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020 à raison de 35h sur le grade d'Adjoint d'Animation -échelon 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve la création de 4 postes saisonniers sur le grade d'Adjoint d'Animation, échelon 1 à 35h pour la période du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020,**
2. **Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-07-D002

5. Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque de proximité de Dabo

La Communauté de Commune du Pays de Phalsbourg a transmis à la collectivité un projet de convention de partenariat afin de formaliser ses relations avec la Commune de Dabo. Le document a été transmis aux élus avec l'ordre du jour de cette séance du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque de proximité de Dabo,**
2. **Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-07-D003

6. Désignation du représentant communal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg.

Préambule :

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts, il est créé au sein de la Communauté de Communes, une Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLECT).

*La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges. Chaque Conseil Municipal des Communes Membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette Commission ; cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées. **NB : Par délibération en date du 01/09/2020, la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg a décidé de nommer un délégué par commune membre.***

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions législative ou réglementaire particulières.

Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la CLECT.

Concernant les modalités de désignation des Membres de la CLECT, la loi n'est pas précise et deux solutions peuvent être envisagées :

- *Les Membres, devant nécessairement être des conseillers municipaux, sont élus par leurs Conseils Municipaux respectifs.*
- *Ou, en théorie, rien ne s'oppose à ce que cette élection soit effectuée par les Membres du Conseil Communautaire ayant également la qualité de Conseillers Municipaux.*

Développement :

Dans la mesure où aucune disposition ne prévoit expressément les modalités d'élection des Membres de la CLECT, il appartient au Conseil Municipal de Dabo de procéder à la confirmation de son délégué, M. Jean-Michel WILMOUTH, ayant fait l'objet d'une 1^{ère} délibération du Conseil Communautaire en date du 01/09/2020 le désignant pour représenter la Commune de Dabo au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Confirme M. Jean-Michel WILMOUTH en tant que délégué de la Commune de Dabo au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg,
2. Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-07-D004

7. Délibération portant sur l'acquisition d'une Borne commémorative de la 2^{ème} DB.

Présentation par Jean-Michel WILMOUTH, Adjoint au Maire.

Rappel historique :

Entre le 1er et le 3 août 1944, la 2^{ème} DB du général Philippe LECLERC DE HAUTECLOCQUE débarque à UTAH-BEACH majoritairement sur la commune de SAINT-MARTIN-DE-VARREVILLE (50). Prenant pied sur le sol de France après une magnifique épopée africaine de plus de 3 ans, la 2^{ème} DB débutait sa chevauchée héroïque qui devait la conduire à STRASBOURG (67), accomplissant ainsi le serment de KOUFRA (Libye), après avoir libéré notamment ALENÇON (61) et PARIS (75). Elle poursuivait ensuite sa marche victorieuse jusqu'au « nid d'aigle » d'HITLER, à BERCHTESGADEN (Allemagne).

La borne « serment de Koufra » :

Elle s'inspire de celles de la VOIE SACREE (Verdun) ou, plus tard, de la VOIE DE LA LIBERTÉ de la 3^{ème} Armée Américaine commandée par le Général PATTON dans laquelle combattait la Division LECLERC. Les 109 bornes actuellement implantées constituent la « VOIE de la 2^{ème} DB » ; celle-ci emprunte fidèlement l'itinéraire suivi par cette division blindée française, depuis la Normandie jusqu'en Alsace.

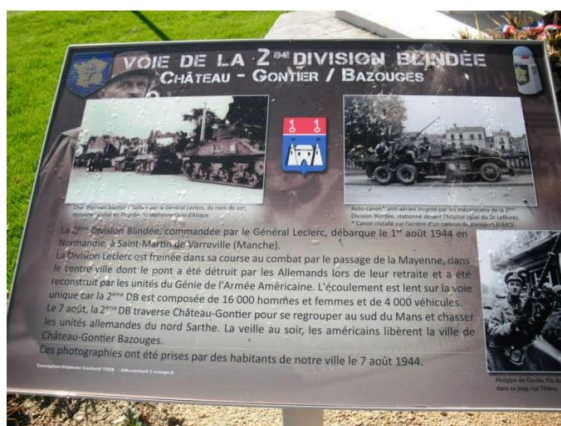
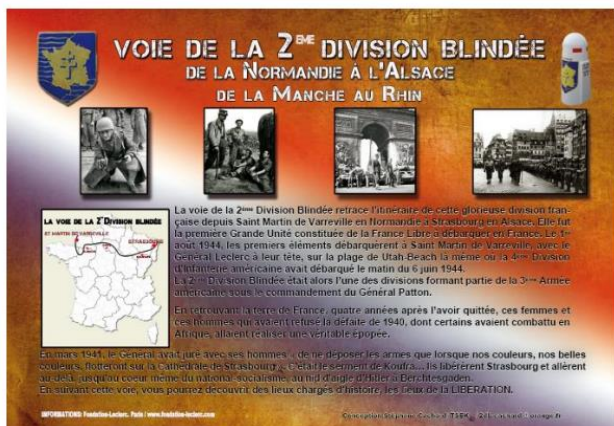
Visuels des 4 faces de la borne :



Les panneaux d'information :

Les panneaux descriptifs installés à proximité de la borne sont destinés à :

- Donner une vue d'ensemble du parcours historique de cette grande unité blindée d'août à novembre 1944 (panneau générique),
- Présenter les faits qui se sont déroulés dans la commune (panneau spécifique).



Développement :

La 2^{ème} DB est passée par la Commune de DABO pour se rendre en Alsace ; raison pour laquelle, il est projeté d'y implanter une Borne commémorative. La collectivité a d'ores et déjà reçu l'aval du comité historique de de la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque (FMLH) en vérifiant que la commune figurait effectivement sur la liste arrêtée par la commission historique.

Proposition d'implantation (en lieu et place du panneau d'information ci-dessous qui sera déplacé vers le parking arrière de la mairie) :



Afin de poursuivre les démarches engagées, le Conseil Municipal doit aujourd'hui délibérer sur l'acquisition de la borne afin d'être en mesure d'en passer commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **Approuve l'acquisition d'une borne commémorative « serment Koufra » pour un montant de 1.800 € net (frais de transport et d'installation en sus),**
2. **Approuve l'acquisition de 2 panneaux explicatifs, l'un national et l'autre qui décrira les événements au niveau local pour un montant de 300 € (frais d'installation en sus),**
3. **Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de différents partenaires institutionnels (Conseil Départemental de la Moselle, Souvenir Français et Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre notamment),**
4. **Autorise le Maire à signer toutes les pièces du dossier.**

VOTE : à l'unanimité avec 23 voix POUR.

DCM N° 2020-07-D005

8. Divers et communications

- 8.1 Information sur les contrats EDF : obligation de passage des contrats de la commune en tarifs déréglés.
Les Communes ont l'obligation de passer en tarifs déréglés dès le 1^{er} janvier 2021. Des devis ont été réalisés auprès des sociétés ENEDIS et ENGIE mais leur comparatif s'avère difficile. En tout état de cause, les tarifs vont augmenter.
- 8.2 Proposition de prix pour le terrain de M. FOGEL Charles à Neustadtmuhle (pour la création d'une aire de co-voiturage communale).
M. le Maire propose de racheter la parcelle de terrain de M. FOGEL à Neustadtmuhle à raison de 20€/are. Il précise également que des tractations sont en cours sur le bâtiment. Ce point fera l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil municipal.
- 8.3 Columbarium de Hellert.
La Commission voirie et aménagement de l'espace s'est réunie pour valider le projet présenté.
- 8.4 Demande de participation financière : SPA
M. le Maire a exposé la demande reçue par la SPA, a signalé que la collectivité avait contractualisée avec une clinique vétérinaire pour la stérilisation des chats sauvages et a procédé à un tour de table avant de mettre au vote. Le vote ayant été majoritairement « contre », il ne sera pas donné suite à cette demande.
- 8.5 Demande de participation financière : FDAJ
M. le Maire a présenté le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes et son rapport d'activité de l'année 2019, puis a procédé à un tour de table pour recueillir le point de vue des élus avant de mettre au vote la demande. Le vote ayant été majoritairement « contre », il ne sera pas donné suite à cette demande.
- 8.6 Demande de participation financière : Tablette pour un enfant Handicapé (problème de vision)
M. le Maire a exposé la situation et a procédé à un tour de table. L'opinion générale des élus est qu'il apparaît important de pouvoir aider un enfant handicapé durant sa scolarité mais pas de manière individuelle : si une

acquisition d'équipement spécifique s'avère nécessaire, il devrait rester au sein de l'école lorsque l'enfant poursuit son cursus scolaire. L'élève étant aujourd'hui au collège, il ne sera pas donné suite à cette demande.

8.7 Réflexion sur le repas des Anciens 2020

En raison de la covid19, il ne sera pas possible de réunir nos anciens autour d'un repas à l'espace Léon IX. Néanmoins, pour faire un geste à leur attention, il est proposé de distribuer des chèques-cadeaux à utiliser chez les artisans, commerçants et professions libérales de la commune. Cette opération participera ainsi également à soutenir la vie économique locale.

8.8 Réflexion sur l'Agenda communal 2021

L'agenda communal est réalisé par une société privée qui vend des encarts publicitaires. M. le Maire n'est pas favorable à cette pratique commerciale, précise qu'il y a d'autres méthodes pour faire connaître les informations publiées dans cet agenda et procède à un tour de table pour recueillir l'avis des élus. L'avis de ces derniers étant majoritairement « contre », il est décidé de ne plus donner suite.

8.9 Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

Les plans de l'école maternelle de Schaeferhof vont être transmis à la Protection Maternelle Infantile (PMI) afin d'étudier la faisabilité de la MAM dans ce bâtiment et de déterminer le nombre de places qui pourrait être créées si ce transfert intervenait.

8.10 Fuites sur le réseau d'eau potable

De nombreuses fuites ont été détectées sur le réseau d'eau potable de la collectivité, certaines ont été réparées (3 sur le village de Hellert) ou vont l'être dans la semaine (2 sur le village de Schaeferhof).

En aparté, il est rappelé que les hydrants sont à usage exclusif des pompiers pour les cas d'urgence, car les coups de béliers résultant de leurs manipulations fragilisent et peuvent être source de nouvelles fuites sur le réseau d'eau et impliquant des frais colossaux en réparation. Leur utilisation pour toute activité privée est par conséquent interdite à tous les citoyens de la commune même contre facturation.

8.11 Chaudière du bâtiment de La Poste et de l'Office du Tourisme

La chaudière du bâtiment est aujourd'hui vétuste et son remplacement s'avère nécessaire pour passer un hiver serein : des devis pour une Pompe A Chaleur (PAC) sont actuellement en cours de demande auprès de différents chauffagistes du secteur.

8.12 Camion-benne

Refusé au contrôle technique, le devis de réparation s'élève à 7.000€. Comme c'est un véhicule ancien, injecter autant d'argent dans les réparations ne serait pas productif. Une solution alternative a donc été recherchée : le remplacer par une bonne occasion ou par un véhicule neuf. Les véhicules d'occasion de ce type ne sont pas nombreux, un neuf coûte dans les 35.000€. Sur proposition d'une connaissance d'un élu, une proposition d'un véhicule neuf 23.000€ a été réceptionnée par la collectivité. Elle sera mise en concurrence avec 2 autres devis en attente. M. le Maire informera les élus sur la suite de ce dossier lors d'un prochain Conseil Municipal.

8.13 Epareuse

Les pièces pour réparer l'équipement sont enfin arrivées aux ateliers municipaux ; elles ont été installées et le tracteur a immédiatement repris le travail de débroussaillage des talus et espaces verts du ban communal.

8.14 MARPA

Une rencontre avec le représentant de la Fédération Nationale des MARPAS a eu lieu samedi 26/09/2020. Très rapidement, la commission communale devra se rencontrer pour avancer sur ce dossier.

8.15 Journée citoyenne : nettoyage du parc de la MARPA

M. le Maire propose que les élus et leurs familles, les membres du personnel municipal et tous les bénévoles qui le souhaitent participent à une journée de nettoyage du parc, massif forestier adjacent à la plateforme de la MARPA. La date proposée est le samedi 17 octobre 2020.

8.16 Vallée de Schaeferhof

Une réflexion est actuellement en cours pour mettre à disposition ce parc à un agriculteur qui mettrait des animaux « à l'année ».

***/**

LA SEANCE EST LEVEE A 21h30.

Liste des élus présents	Signature
WEBER Eric, Maire	
LEHRER Marie-Reine, 1 ^{ère} Adjointe	
WILMOUTH Jean-Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
DILLENCHNEIDER Anne, 3 ^{ème} Adjointe	
GASSER Nicolas, 4 ^{ème} Adjoint	exc
BENTZ Muriel, 5 ^{ème} Adjointe	
ANTONI David, 6 ^{ème} Adjoint	
CHRISTOPH Viviane	
HUGUES Emilie	
LE MEUR Elisabeth	
BLAISE Murielle	
SPENGLER Christophe	
WOLFF Thierry	
SCHWALLER Lydie	
WEBER Didier	
KNOLL Sylvie	
CHEVRIER Franck	
DIEMER Hélène	
ZIMMERMANN Jérémy	
ZOTT Patrick	
KLEIN Angélique	
SCHWALLER Michel	
WEINSANDO-RUFFENACH Dominique	